



Démission et non paiement du salaire

Par **Nadia240377**, le **01/02/2013 à 17:34**

Bonjour,rnrnJ'ai donné ma demission le 22/01/13 et demandé une réduction de préavis de départ que ma direction a refusée.rnJ'ai donc un préavis de 3 mois. elle a répondu que cela pourrait etre négocié en fonction de l'avancement du recrutement. (mon futur employeur attendant rapidement ma venue)rnOr les salaires du mois de janvier n'ont pas été payé pour aucun des salariés de l'entreprise.rn y a t il possibilité de refaire valoir ma demande de réduction de préavis puisque les salaires n'ont pas été payé.rnrnmerci

Par **DSO**, le **01/02/2013 à 21:10**

Bonsoir Nadia, rnrnPour l'instant il me semble difficile de reprocher à l'employeur le non-paiement des salaires du mois de janvier alors que nous ne sommes que le 1er février.rnrnCordialement,rnDSO

Par **Nadia240377**, le **01/02/2013 à 21:24**

L'entreprise est misé en redressement judiciaire depuis aujourd'hui.rnPaiement du salaire de janvier le 14 février et paiement de 33% du salaire de février le 4 février.rnrnMerci pour votre reponse